Maison de l'Université Esplanade Erasme BP 27877 21078 DIJON Cedex 03 80 39 39 80 pole.formation@u-bourgogne.fr



DELIBERATION de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne

Séance du 11 décembre 2024

Délibération n° 2024 – 11/12/2024 - 2

Approbation du procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 novembre 2024

-VU le code de l'éducation,

-VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire: 41

Membres en exercice: 41

Quorum: 21

Membres présents : 12

Membres représentés : 9

Total: 21

Refus de vote : 0

Abstention(s): 0

Suffrages exprimés: 21

Pour: 21 (unanimité)

Contre: 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 novembre 2024.

Dijon, le 12 décembre 2024 Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

P.J.: procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 7 novembre 2024

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique de Bourgogne Franche-Comté, Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement